



AccèsLogis en danger

AccèsLogis, qui fêtera ses 20 ans l'année prochaine, est le seul programme au Québec qui offre une solution permanente aux problèmes de logement. Il permet d'augmenter l'offre de logements locatifs ou d'améliorer la qualité d'habitations qui existent déjà. Il contribue à revitaliser des milieux de vie en difficulté ou à lutter contre la «gentrification» des quartiers centraux des grandes villes. Il donne aux locataires la possibilité d'exercer davantage de contrôle sur leurs conditions de logement, tout en échappant à la logique du profit et en gardant les loyers vraiment «abordables».

Céline Magontier

AccèsLogis mérite assurément d'être sérieusement amélioré, notamment pour s'adapter aux coûts en vigueur sur le marché immobilier. Le maintien d'un tel programme est toutefois primordial. Or, il est présentement en très grave danger.

Le programme continue d'abord à souffrir des compressions budgétaires que la Société d'habitation du Québec s'est fait imposer depuis 2014. Ainsi, le programme Rénovation-Québec, que plusieurs municipalités comme Montréal et Québec utilisaient pour bonifier les subventions d'AccèsLogis, est suspendu depuis deux ans. De plus, les subventions additionnelles accordées pour des projets novateurs ou pour la construction de logements dans des régions où les coûts sont plus élevés, ont été abolies au début de 2015. L'aide financière de la SHQ est ainsi revenue à son niveau de 2009.

Toutes ces coupes ont des impacts concrets. Deux projets sans but lucratif viennent d'avorter en Outaouais. À Val-d'Or, le Centre d'amitié autochtone, qui travaille depuis six ans sur le projet Kijaté, doit à nouveau se débattre, cette fois en raison de la baisse des subventions. Même chose pour un projet de 54 logements dans la même ville, pourtant aux prises depuis une décennie avec une sévère pénurie d'appartements locatifs. À Saguenay, il a fallu une lutte de tous les instants de Loge m'entraide pour que la coopérative La Persévérance, dont la réalisation était compromise suite à l'abolition des subventions additionnelles accordées par la SHQ, puisse finalement les récupérer et aller de l'avant.

De 3 000 à 1 500 logements

Le budget 2015-2016 a donné un coup encore plus dur, en diminuant de moitié le nombre de logements sociaux qui pourront être réalisés à l'aide d'AccèsLogis. À peine 1 500 logements seront financés comparativement à 3 000 dans les budgets précédents.

Ainsi, la ville de Montréal a obtenu 550 nouveaux logements sociaux de moins qu'en 2014-2015. La ville de Québec en a perdu 190 et celle de Gatineau 180. En tout et pour tout, il ne pourra se réaliser que 600 logements dans le reste du Québec. C'est 580 de moins que l'an dernier.

À la place des unités de logement social ainsi sacrifiées, le budget a annoncé l'ajout de 5 800 unités de supplément au loyer en cinq ans.

Tout indique que ces suppléments passeront presque tous par la location de logements privés vacants. Toutefois, le Supplément au loyer marché privé n'a pas du tout les mêmes impacts sociaux et économiques qu'AccèsLogis et n'offre qu'une aide temporaire, puisque les subventions ne sont assurées que pour une période de cinq ans.

La fin d'AccèsLogis

À l'approche du prochain budget, c'est l'existence même d'AccèsLogis qui est maintenant ouvertement remise en question. Les déclarations répétées de membres du gouvernement Couillard, dont l'ancien ministre des Affaires municipales, Pierre Moreau, laissent entrevoir le pire.

Deux arguments de mauvaise foi sont très souvent invoqués afin de prouver qu'AccèsLogis ne fonctionne pas. Le premier est que des milliers de logements déjà annoncés dans les budgets précédents tardent à se réaliser. Or, ce sont les coupes de subventions opérées depuis 2014 qui sont largement responsables de ce phénomène. Le second argument est qu'il ne serait plus nécessaire de réaliser de nouveaux logements sociaux puisque le Québec serait sorti de sa pénurie de logements locatifs. Or, il manque encore cruellement de grands logements familiaux, notamment dans plusieurs arrondissements de Montréal, de même qu'en Abitibi-Témiscamingue. De plus, la réalisation de logements dans le cadre d'AccèsLogis n'implique pas nécessairement de la construction neuve. Elle peut aussi passer par l'achat et la rénovation de logements existants.

Selon l'Association des groupes de ressources techniques du Québec (AGRTQ), la fin d'AccèsLogis signifierait que près de 10 000 logements sociaux, qui sont présentement en attente de financement au Québec, ne seraient jamais réalisés¹. Cela pénaliserait les citoyennes et les citoyens qui travaillent, souvent depuis des années, sur des projets concrets de coopératives d'habitation et de logements sans but lucratif. Les villes, qui veulent s'impliquer dans le domaine social, seraient quant à elles privées de moyens pour le faire.

Le FRAPRU, ses groupes membres et bien d'autres réseaux communautaires ou municipaux sont présentement mobilisés pour assurer la sauvegarde et la bonification d'AccèsLogis. Une semaine d'actions régionales a été organisée du 18 au 22 janvier 2016 à Montréal, Québec, Gatineau, Sherbrooke, Trois-Rivières, Saguenay, Rimouski et en Abitibi-Témiscamingue. Des occupations de bureaux, des manifestations et des actions symboliques ou théâtrales ont ainsi eu lieu. Les pressions doivent se poursuivre d'ici le budget prévu en mars 2016.

1. agrtq.qc.ca/2016/02/pres-de-10-000-logements-sociaux-et-communautaires-en-attente-de-financement-a-travers-le-quebec/

Comparution du Canada devant l'ONU

Les 24 et 25 février derniers, le Canada et les provinces ont comparu devant le Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'Organisation des Nations Unies, réuni à Genève.

François Saillant

Lors de leur dernier passage devant le Comité, il y a dix ans, celui-ci leur avait adressé plusieurs reproches, en s'appuyant sur le fait que «dans l'ensemble, les Canadiens ont un niveau de vie élevé et le pays a les moyens de leur assurer dans une large mesure la jouissance de tous les droits énoncés dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels¹». Le Comité se disait préoccupé par la faiblesse du salaire minimum et des prestations d'assistance sociale, par l'exclusion de nombreuses personnes du régime d'assurance-emploi, par la gravité de l'insécurité alimentaire, ainsi que par le nombre élevé de sans-abri. Parmi ses nombreuses recommandations, il demandait au Canada et aux provinces de «considérer la lutte contre le phénomène des sans-abri et l'insuffisance de logements comme une situation d'urgence nationale».

Le Canada et les provinces ont dû à nouveau se défendre sur tous ces dossiers, comme sur bien d'autres, lors de l'audience de la fin février.

Le FRAPRU présent

Le FRAPRU était présent à Genève pour la comparution du Canada. Il a agi à titre d'observateur, de manière à faire savoir à ses membres et à la population en général comment le Canada et le Québec se sont comportés et quelles ont été les réponses fournies aux questions du Comité de l'ONU. Comme d'autres organismes canadiens et québécois avec lesquels il a travaillé en étroite collaboration, il a surtout tenté de présenter aux membres du Comité une autre version de la manière dont le Canada et les provinces s'acquittent de leurs responsabilités en matière de droits.

C'est dans cet esprit que le FRAPRU a au préalable fait parvenir un rapport alternatif au Comité. Il y blâmait le Canada et le Québec d'avoir «opté pour des politiques d'austérité afin de revenir à l'équilibre budgétaire, sans se soucier de leurs conséquences sur la pleine jouissance des droits économiques, sociaux et culturels, mais aussi sur le respect de l'environnement²».

Il se montrait critique des politiques du gouvernement québécois en matière d'aide sociale, en rappelant qu'en 2016, la prestation de base du programme d'aide sociale est de 623\$ par mois (663\$ avec la compensation pour personnes seules), alors que le loyer médian payé par une personne seule était de 577\$ par mois au Québec en 2011. Il mettait aussi en garde le Comité de l'ONU contre le projet de loi 70 présentement à l'étude à Québec, puisqu'il va à l'encontre de plusieurs droits reconnus dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

Sur la question du droit au logement, le rapport du FRAPRU illustre la persistance de graves problèmes de logement et d'itinérance au Canada et plus particulièrement parmi les groupes les plus vulnérables, comme les Autochtones et les personnes et familles issues de l'immigration récente. Il critiquait la faiblesse des investissements canadiens de 253 millions\$ par an dans l'aide aux ménages mal-logés, ainsi que la fin des subventions à long terme versées au parc actuel de logements sociaux.

C'est durant la première semaine de mars que le Comité de l'ONU publiera ses Observations finales sur le Canada. Par la suite, il appartiendra au FRAPRU et aux autres groupes d'utiliser ce rapport afin d'augmenter la pression sur les gouvernements pour qu'ils soient plus respectueux de leurs engagements internationaux en matière de droits.

1. Comité des droits économiques, sociaux et culturels, Observations finales Canada, 1^{er} au 19 mai 2006, Observation 3.
2. FRAPRU, *Rapport alternatif soumis au Comité des droits économiques, sociaux et culturels*. Examen du 6^e Rapport périodique du Canada, p. 2.



Photo : Julie Leblanc

Trudeau doit livrer la marchandise

Le 19 octobre dernier, un nouveau gouvernement fédéral a été élu, mettant fin à près de 10 ans de gouvernement conservateur. Justin Trudeau et ses Libéraux prenaient alors le pouvoir.

Émilie E. Joly

Bien qu'au Québec, le développement du logement social se concrétise à travers le programme provincial AccèsLogis, le gouvernement fédéral a un rôle majeur à jouer pour garantir le droit au logement et l'offre d'un parc de logements sociaux suffisant. En effet, l'aide aux mal-logés et le respect du droit au logement ne peuvent se réaliser sans de grands chantiers fédéraux et des transferts financiers importants aux provinces et aux territoires. Il est impératif pour le gouvernement du Canada de s'y consacrer. Selon les chiffres de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), plus de 1 552 000 ménages ont des besoins impérieux de logement à l'échelle canadienne parce qu'ils vivent dans des logements inadéquats ou trop coûteux. Ainsi, quatre ménages locataires canadiens sur dix consacrent plus de 30% de leur revenu au loyer.

Durant la campagne électorale, le Parti libéral du Canada a pris deux grands engagements en matière d'habitation : investir dans le logement «abordable», dans le cadre de son plan d'infrastructures sociales, et ainsi permettre la construction de davantage de nouveaux appartements, et prolonger les subventions aux logements sociaux existants.

De son côté, le FRAPRU demandait aux partis politiques en campagne de prévoir un budget supplémentaire de 2 milliards \$ pour la réalisation de nouveaux logements sociaux, tout en maintenant la somme de 1,7 milliard \$ que la SCHL consacre annuellement au financement à long terme des logements sociaux existants, pour en assurer l'accessibilité financière aux ménages à plus faible revenu.

Il s'agit maintenant de voir si, et comment, ces engagements seront respectés. Peu d'attention a été portée à l'habitation et à l'itinérance dans le Discours du Trône prononcé le 4 décembre 2015, alors que ces enjeux avaient été soulevés lors de la campagne électorale. Le Discours du Trône s'est contenté de mentionner les investissements qui devraient se réaliser dans le cadre des infrastructures sociales, sans toutefois aborder le développement de nouveaux logements sociaux en tant que tel.

Déjà, le FRAPRU et ses groupes membres ont entamé des actions face au nouveau gouvernement libéral. Plusieurs membres du Parlement fédéral ont reçu la visite des groupes pour discuter de l'importance d'investir dans le logement social. De plus, le 20 novembre dernier, dans le cadre de la Journée canadienne de l'habitation, plus de 500 personnes, venues de plusieurs régions du Québec, ont marché jusqu'au bureau du nouveau premier ministre du Canada, Justin Trudeau, à Ottawa. Elles y ont construit des maisons à l'aide de pancartes de la dernière campagne électorale. Cette action était organisée conjointement par le FRAPRU et le Réseau SOLIDARITÉ Itinérance Québec (RISQ).

Pour le FRAPRU, le gouvernement Trudeau doit investir dans le logement social dès son premier budget, qui devrait être présenté en mars ou avril 2016. Il y a urgence en la demeure et les mal-logés ne peuvent se permettre d'attendre plus longtemps!

Projet de loi 70: l'obligation plutôt que le respect des droits

Jean-François Carrier

Eh oui, l'histoire se répète, mais cette fois, le gouvernement libéral de Philippe Couillard semble plus déterminé que jamais à imposer des changements radicaux dans plusieurs lois québécoises encadrant le monde du travail.

L'Ontario a fait la même chose en 1997, sous le règne du gouvernement de Mike Harris, avec son programme de travail obligatoire *Ontario au travail*. Au lieu de trouver de véritables solutions de retour au travail, il a simplement coupé des acquis importants dans les services sociaux de la province.

C'est d'ailleurs le discours que tenait Sam Hamad, actuel président du Conseil du trésor et ancien ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS): «Il faut arrêter de dire: c'est une vache sacrée. Il faut briser le cercle vicieux de l'aide sociale». Pourtant, force est de rappeler que, pour sortir une personne de la pauvreté, ça prend de l'argent et non des coupures. Selon le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE), en 2000, la prestation d'aide sociale couvrait 60%

des besoins de base, alors qu'elle n'en représente aujourd'hui qu'environ 49%. Difficile d'aller travailler lorsque tu as le ventre vide et que tu n'as pas de vêtements convenables.

Selon une étude de 2005 de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), portant sur les programmes du marché du travail à travers le monde, nous pouvons constater une réduction moyenne d'environ 15% du nombre de bénéficiaires, suite à ce type de programme. En opposition à ce constat, le gouvernement libéral estime que seulement 10% des personnes arrivant à l'aide sociale pourraient «choisir» de subir la fameuse pénalité dont le montant est encore inconnu. Sam Hamad avait évoqué la possibilité que la prestation soit coupée de moitié, mais le ministre François Blais, nouvellement attitré au MTESS, a affirmé, le 9 février, que la réduction pourrait être plus basse. Ça ne la rend pas plus acceptable!

Également, le projet de loi 70 porte le nom de «Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi». En contradiction avec ce titre,

le gouvernement Couillard prévoit de mettre fin au Programme alternative jeunesse qui s'adresse aux personnes âgées de moins de 25 ans, en leur offrant de l'aide financière et un accompagnement personnalisé pour intégrer le marché du travail. Difficile de comprendre la logique derrière tout ça.

Si le gouvernement Couillard visait une meilleure équité et un réel partage de la richesse, c'est aux paradis et aux autres privilèges fiscaux qu'il s'attaquerait, pas aux plus pauvres. En fait, il semble qu'il cherche plutôt à stigmatiser davantage les citoyens et les citoyennes sur l'aide sociale et à augmenter les inégalités sociales au Québec.

Les conséquences prévisibles de ce nouveau projet de loi semblent multiples. Pour plusieurs personnes, ce sera de se retrouver dans une situation de pauvreté et de précarité encore plus importante. Pour d'autres, ce sera d'accepter un emploi sous la contrainte et la peur, sans que ce dernier corresponde nécessairement à leurs compétences. Certains vont peut-être même devoir déménager loin de leurs proches vers des régions où ils n'auront aucun point de repère. Est-ce là une logique humaine?

La mobilisation contre le projet de loi: Non aux contraintes et aux coupures!

Émilie E. Joly

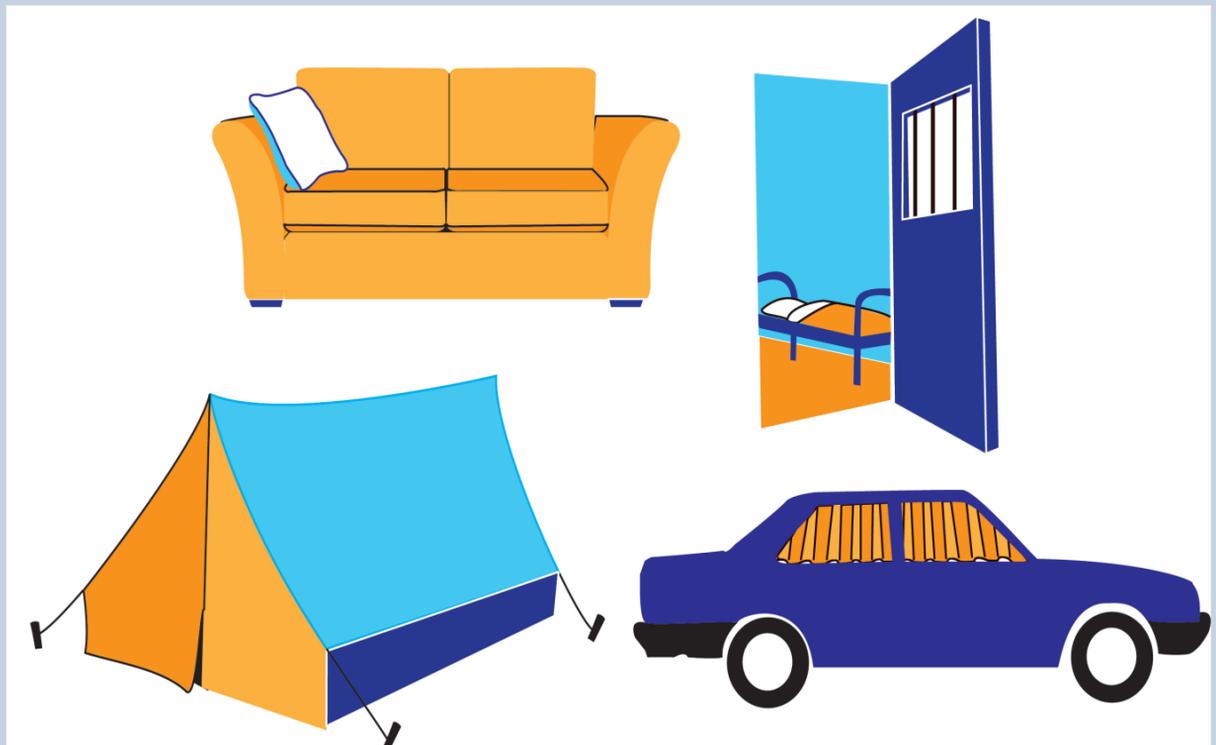
Une nouvelle coalition, Objectif dignité, a vu le jour pour s'opposer au projet de loi 70, à ses contraintes et à ses coupures.

La coalition Objectif dignité est composée d'une vingtaine de regroupements nationaux, dont le FRAPRU, qui travaillent à la grandeur du Québec avec des personnes en situation de pauvreté, des prestataires d'aide sociale, des personnes en situation d'itinérance, des locataires et personnes mal-logées, des personnes réfugiées et immigrantes, des personnes en situation de handicap, des jeunes, des femmes victimes de violence, des familles monoparentales, des chômeurs et chômeuses et des personnes aux prises avec des problèmes de toxicomanie et de santé mentale.

La coalition revendique:

- que le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) retire le projet de loi 70;
- qu'il renonce à mettre en place des mesures d'emploi obligatoires assorties de pénalités financières pour les personnes assistées sociales, et ce qu'elles soient nouvellement admises, ou non, au programme d'aide sociale;
- qu'il retire les coupes à l'aide sociale adoptées en 2013 et en 2015 et rehausse les enveloppes budgétaires de certains programmes d'insertion coupés dernièrement tels que le *Programme d'aide et d'accompagnement social* (PASS Action) et Alternative jeunesse, tout en respectant leur orientation originale;
- qu'il bonifie les prestations d'aide sociale et de solidarité sociale pour tous et toutes.

Une première journée d'actions a été organisée le 1^{er} décembre 2015, lors du lancement de la coalition. Des militantes et des militants ont occupé un Centre local d'emploi, à Montréal. À l'Assemblée nationale, à Québec, des membres du Front commun des personnes assistées sociales du Québec ont, du haut des banquettes des visiteurs, lancé des avions de papier, un clin d'œil à la subvention de 1 milliard de dollars octroyée par le gouvernement du Québec à Bombardier. Une campagne d'envoi de lettres, de cartes de Noël et de témoignages s'est aussi déroulée en décembre.



Où se loger avec une prestation d'aide sociale amputée? (Illustration Philippe Colas).

Une conférence de presse avec des partis d'opposition et une action nationale ont ensuite eu lieu à Québec, le 27 janvier, à l'occasion de la première journée de consultations parlementaires de la Commission de l'économie et du travail. Plusieurs centaines de personnes se sont réunies sur les Plaines d'Abraham pour marcher jusqu'à l'Assemblée nationale, en passant par le bureau du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Provenant de Montréal, de la Montérégie, de l'Estrie, de la Mauricie et de Québec, elles ont dénoncé l'indécence de ces coupures alors que le chèque de 623 \$ par mois ne permet même pas d'assurer les besoins de bases.

Le 10 février, des actions régionales ont eu lieu dans huit régions du Québec. À Montréal, plus de 150 personnes ont bloqué la rue Sainte-Catherine, devant le Centre local d'emploi Sainte-Marie/Centre-Sud. Une manifestation a été organisée à la ville de La Baie. Un «match des inégalités» s'est déroulé à Rouyn-Noranda, une marche funèbre symbolique à Joliette, deux «die-in» à Québec et d'autres événements à Sherbrooke, à Baie-Comeau et à Rimouski.

D'autres actions sont à venir pour maintenir la pression et faire plier le nouveau ministre François Blais. Le projet de loi 70 ne passera pas!

Les deux journées de grève du communautaire

Norman Laforce

C'est dans un contexte d'austérité et de coupures drastiques que plusieurs groupes communautaires se sont mobilisés à travers le Québec et se sont donnés des mandats de grève, de fermeture et d'interruption d'activités, les 2 et 3 novembre 2015. Des actions très diversifiées ont été organisées, allant d'actions de perturbation ou de blocages à des commissions populaires et des manifestations. Un nombre record de 1431 groupes a participé à ce mouvement historique, mené conjointement par les campagnes *Les droits, ça se défend!* et *Je soutiens le communautaire*. Ainsi, plus de 12 000 personnes ont pris part à des actions et sont descendus dans la rue.

Mais pourquoi un mandat de grève, peut-on se demander? C'est que le sous-financement chronique de plusieurs groupes les empêche de réaliser pleinement leur mission. Alors que ce financement stagne, n'étant même pas indexé au coût de la vie dans le cas des groupes de défense collective des droits, simultanément ils voient leur travail augmenter en raison des coupures gouvernementales dans les services à la population.

Certains groupes communautaires se retrouvent carrément face à la dure réalité d'avoir à mettre la clé dans la porte. Ce genre de situation supprime des ressources importantes et nécessaires dans une communauté ou dans un quartier, des ressources qui, dans certains cas, aident la population à faire face à une bureaucratie gouvernementale souvent difficile à comprendre et inflexible dans son approche.

L'autre raison pour faire grève est l'austérité qui frappe fort. Elle entraîne des coupures répétées dans la santé, les services sociaux, dans le logement social, dans la sécurité du revenu, etc. En éducation, elle se solde par des classes plus remplies et une réduction de l'aide aux élèves en difficulté. Bref, les plus démunies et les petits salariés se retrouvent toujours à faire les frais de ces coupures.

Des exemples

Voici quelques exemples d'activités organisées les 2 et 3 novembre.



Illustration : Philippe Colas

À Saguenay, une grande marche avec plusieurs arrêts et actions surprises a été organisée par plusieurs groupes communautaires. Une manifestation en plein centre-ville s'était auparavant terminée à la Place du citoyen. À Dolbeau-Mistassini, des groupes communautaires ont créé une fresque qu'ils ont ensuite déposée au bureau de comté du premier ministre Philippe Couillard. À Rimouski, les groupes ont animé une zone communautaire autonome et accroché des cordes à linge avec des revendications visant à démontrer l'importance du communautaire dans la région.

À Québec, une multitude d'activités a eu lieu

dans les différents quartiers : participation aux chaînes humaines organisées par le mouvement « Je protège mon école publique », zones de grève, occupations de bureaux, actions de visibilité, manifestation, etc. En Abitibi-Témiscamingue, des bannières ont été accrochées sur des viaducs des cinq municipalités régionales de comté. Entre autres gestes posés en Estrie, notons un bingo des inégalités et une plainte contre le gouvernement à la Direction de la protection de la jeunesse!

À Montréal, après une ribambelle d'activités dans les différents arrondissements, une manifestation a réuni plus de 5 000 personnes provenant de 300 groupes en plein centre-ville sous le thème « Le communautaire, on n'a pas les moyens de s'en passer! ».

Bien d'autres exemples d'activités pourraient être donnés, que ce soit en Outaouais, en Mauricie, sur la Côte-Nord, dans la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, dans celle de Chaudières-Appalaches, en Montérégie, dans les Laurentides ou dans Lanaudière, à Laval ou dans le Nord-du-Québec.

Un premier résultat

Un premier gain résultant de ces deux jours de grève a été obtenu. En effet, trois jours plus tard, le ministre Sam Hamad a reconduit les protocoles des organismes en défense collective des droits pour trois ans, ce qu'il tardait jusque là à accorder. Le dernier protocole était d'un an et demi.

Mais la lutte n'est pas terminée. Il faut continuer à se battre pour l'augmentation et l'indexation des subventions aux organismes communautaires et contre l'austérité que la population et les personnes et familles les plus démunies subissent de la part ce gouvernement. Après tout, la mission, c'est la défense des droits!

Les revendications du communautaire

- 1. Le respect de l'autonomie des organismes communautaires et la reconnaissance de leur travail comme moteur du progrès social;**
- 2. Le plein financement à la mission globale de tous les organismes d'action communautaire autonome qui y ont droit;**
- 3. L'indexation annuelle des subventions pour suivre l'augmentation des coûts de fonctionnement;**
- 4. La fin des compressions budgétaires et un réinvestissement majeur dans les services publics et les programmes sociaux.**

Lobbyisme et transparence : même le ministre Fournier se demande pourquoi inclure les OBNL

Bruce Gervais

Avant d'entreprendre une consultation sur le projet de loi sur la transparence en matière de lobbyisme qui a été déposé en juin 2015, le ministre Jean-Marc Fournier a demandé au Commissaire au lobbyisme, Jean Dussault, de démontrer la pertinence de l'assujettissement des OSBL à la loi. En fait, devant «les nombreuses critiques à l'égard de l'assujettissement des OSBL au projet de loi 56», même Jean-Marc Fournier s'est dit grandement préoccupé par «l'atteinte alléguée à la participation citoyenne et à la vie démocratique».

Il n'y a donc pas eu de consultation à ce sujet au mois de janvier tel qu'initialement prévu, le ministre ayant demandé au Commissaire, qui réclame lui-même cet assujettissement, de refaire ses devoirs. Celui-ci a officialisé son accord dans une lettre acheminée au ministre, à la fin novembre. «À terme, a-t-il écrit, je souhaite que ces analyses supplémentaires permettent de déterminer le juste équilibre entre le droit de savoir des citoyens et les exigences qu'imposent ces règles». Si le ton du Commissaire permet d'envisager le compromis, il ne semble pas écarter l'idée de départ, douteuse et bancal : comme les entreprises, les organismes ont des intérêts, ils devraient donc être assujettis aux mêmes règles de transparence.

Pour étudier la question, le Commissaire a convié une vingtaine d'organismes, en privé, dont la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles et le Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA). Il a aussi reçu des mémoires. Son rapport devrait être déposé ce printemps à l'Assemblée nationale.

Quand les droits fondamentaux deviennent «intérêts»

Dans sa forme initiale, le projet de loi révisé les définitions des trois catégories de lobbyistes qui sont assujetties, soit le lobbyiste d'entreprise, le lobbyiste d'organisme et le lobbyiste-conseil. Il prévoit que tous les organismes à but non lucratif, les regroupements non constitués en personne morale de même que les personnes qui exercent une activité de lobbyisme pour des entités liées à des entreprises à but lucratif soient maintenant visés par les définitions de lobbyistes.

Le projet reprend aussi l'essentiel de la définition d'activité de lobbyisme comme «une notion qui englobe toute communication orale ou écrite faite auprès d'un titulaire d'une charge publique en vue d'influencer ou susceptible d'influencer les décisions visées».

Comment ne pas voir là un pont au dessus de l'immense fossé qui sépare le rôle d'influence que jouent les actuels lobbyistes pour obtenir la bonne oreille du bon ministre au profit de métallifères, pétrolières, forestières multi milliardaires et l'action citoyenne menée par des organismes en mal de financement au nom de l'équité, au nom de la démocratie ?

«C'est justement ce qui nous inquiète grandement», de dire le coordonnateur du FRAPRU, François Saillant. «C'est comme comparer des pommes à des oranges! On confond l'action publique pour le respect de droits humains et celle souvent occulte pour favoriser des multinationales dont le seul but est de maximiser leurs profits».

Bien malin qui peut prévoir de quelle nature seront les analyses menées par le Commissaire Dussault, qui s'est dit «confiant d'identifier les meilleures pistes de solution relativement à l'assujettissement des associations ou des OBNL».

D'ici la présentation de ce nouveau rapport, continuer de faire entendre notre plus total désaccord avec l'idée dans son ensemble ne sera pas superflu.

Vers deux autres journées de grève ?

François Saillant

Le 3 février dernier, le Regroupement des organismes de défense collective des droits (RODCD) a décidé de consulter ses membres sur l'organisation de deux journées de grève et d'actions pendant la semaine du 11 avril sur les enjeux du financement des groupes et de la lutte contre l'austérité.

La grève aura lieu si une majorité des membres du RODCD se prononce en sa faveur. D'autres groupes, notamment ceux en santé et en services sociaux, qui avaient participé au mouvement des 2 et 3 novembre 2015, sont invités à s'y joindre.

Le FRAPRU s'est prononcé en faveur d'une telle grève, lors de son assemblée générale des 4 et 5 février.

Le sous-financement est généralisé dans le mouvement communautaire, mais les organismes de défense collective des droits font partie des enfants pauvres. Leur financement moyen est d'à peine 56 000\$ par année. Leur subvention n'est même pas indexée depuis plusieurs années. Enfin, plusieurs groupes, dont l'Association des locataires de l'Abitibi-Témiscamingue et d'autres comités-logement, attendent depuis des années d'être financés par le Secrétariat à l'action communautaire et aux initiatives sociales (SACAIS).

C'est pour toutes ces raisons que le RODCD réclame une augmentation de 40 millions de dollars de l'aide financière aux organismes de défense collective des droits.

Manifestation à Montréal, lors des journées de grève des 2 et 3 novembre (photo : Michèle Delsemme).



Le comité femmes du FRAPRU



Marie-Ève Lemire, pour le comité femmes

Depuis quelques années, le comité femmes du FRAPRU travaille sur la mise en place de divers moyens de lutte contre le sexisme et sur la prévention du harcèlement ou des agressions sexuelles dans les instances et activités de l'organisme. C'est pourquoi nous avons adopté, il y a un peu plus d'un an, un code de vie, où sont précisées non seulement les attitudes attendues des personnes impliquées au FRAPRU (travailleuses, travailleurs, militantes et militants), mais aussi celles qui sont proscrites. Il s'agit d'un outil visant à établir les balises du vivre ensemble et ainsi permettre à chaque personne de se sentir à l'aise dans toutes les activités organisées.

Afin de veiller à l'application des règles que nous avons définies collectivement, le code de vie prévoit un comité de sentinelLES ayant mandat d'intervenir lorsque se produisent des situations allant à l'encontre de ces règles. Par exemple, il pourrait être possible d'entendre, lors d'une manifestation, un commentaire sexiste. Le ou la sentinelLE devra alors intervenir et déconstruire le préjugé, tout en ayant une approche constructive et ainsi nommer les attitudes qui sont attendues de cette personne. Puisque la tâche du comité des sentinelLES est importante et complexe, le comité femmes a cru bon d'organiser une formation s'adressant aux personnes intéressées à devenir sentinelLES, et ainsi les outiller afin qu'ils et elles interviennent adéquatement.

Aussi, le comité femme a organisé un 5 à 7 visant la création d'un Zine, où a été illustrée, par des militantes et militants et travailleuses et travailleurs, la notion de consentement. Le Zine est disponible depuis le début du mois de février et s'avère être un outil indispensable dans la déconstruction des préjugés et des stéréotypes sexistes, racistes, homophobes, lesbophobes, classistes ou basés sur d'autres formes d'oppression. Il permettra de faire connaître notre vision collective du consentement.

Pour terminer, le comité femmes travaille avec le Comité d'éducation et d'action des femmes de Montréal (CÉAF) sur un projet visant à développer un argumentaire et des revendications spécifiques en lien avec les violences et le harcèlement sexuels que subissent les femmes locataires de la part de leurs propriétaires, de leurs concierges et/ou de leurs voisins. Ultimement, des actions seront prévues afin de dénoncer ces violences et arriver à une plus grande sécurité des femmes dans leur logement.

À qui la rue ?

Sylvain Duchesne

Ceux et celles qui, comme moi, ont participé au Camp pour le droit au logement, organisé par le FRAPRU, en mai 2015, se rappelleront de l'omniprésence policière. La surveillance, les filatures, une intrusion dans un de nos lieux de réunion, l'intimidation et les arrestations m'ont fait vivre intensément la répression policière. Les forces de police ont déployé tout un arsenal de moyens pour décourager et empêcher un droit fondamental, inscrit dans nos lois, celui de manifester.

Le maire de Montréal, Denis Coderre, que j'ai croisé dans une fête populaire, et à qui je reprochais de nous avoir traité comme des criminels, m'a tout bonnement répondu qu'il a agi ainsi pour notre sécurité. Comme si ce n'était pas assez salé, il m'a radoté que le FRAPRU avait perturbé le lancement de sa campagne à la mairie.

La répression politique consiste en toute action étatique ou privée destinée à prévenir, contrôler ou contraindre l'action collective non traditionnelle. Elle est utilisée par tous les gouvernements!

On assiste donc à un renforcement du contrôle de l'espace public pour décourager la contestation sociale, au moyen du droit pénal et de la force policière.

Tout n'est cependant pas noir. Une importante décision renforçant le droit de manifester a été rendue par la Cour supérieure. L'interdiction faite par le Code de la sécurité routière d'entraver la circulation, viole un droit constitutionnel, lorsqu'elle est utilisée lors d'une manifestation. Les libertés d'expression et de réunions pacifiques sont protégées par les chartes québécoise et canadienne. Les forces policières ne peuvent pas être mandataires d'une ville pour autoriser ou non une manifestation.

Cette cause en renforce d'autres, notamment la contestation de deux articles du règlement municipal P-6 de la Ville de Montréal. Le jugement réitère que les forces policières sont en mesure d'encadrer les manifestations en dépit du fait qu'elles n'ont pas été avisées de l'itinéraire. Ce jugement donne du poids au recours collectif intenté par 300 personnes contre leur arrestation et leur détention, le 15 mars 2011, lors d'une manifestation contre la brutalité policière.

Une autre cause importante sur les relations entre la police et les manifestantes et les manifestants s'est ouverte en Cour municipale de Montréal. Il s'agit de celle de Sandra Cordero, mère de 46 ans, arrêtée lors d'une manifestation contre l'austérité, le 1^{er} mai 2015. Elle est accusée d'entrave et de voies de fait contre un policier. Elle risque un casier judiciaire. La suite du procès aura lieu en septembre 2016.

Pour cette même manifestation du 1^{er} mai 2015, la CSN a déposé une plainte pour discrimination politique à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. Les méthodes brutales



Arrestation d'un militant au Camp pour le droit au logement, en mai 2015 (photo: Nicolas Lefebvre Legault).

utilisées par la police pour disperser la foule sont en cause.

Malheureusement, la police emploie toutes les méthodes, même illégales, pour intimider les manifestants. Récemment, un policier déguisé et cagoulé, qui infiltrait une manifestation anti-austérité et qui y a été démasqué, a sorti son arme. Pourtant, Annie Samson, présidente de la Commission de la sécurité publique de la ville de Montréal, affirme ne pas être troublée par de tels assauts des policiers contre des citoyennes et des citoyens.

Il faut un large débat sur les limites pouvant être considérées comme justifiables au droit de manifester dans notre société.



Photo: ALOCAT.

Les locataires de l'Abitibi-Témiscamingue toujours au front!

C'était un soir de la fin du mois d'août, en 2013. Dans les locaux du Regroupement d'éducation populaire de l'Abitibi-Témiscamingue (RÉPAT), les personnes qui avaient posé leur candidature avaient une heure pour être à la hauteur. En 30 minutes, pondre une invitation pour une assemblée générale et un ordre du jour « fictif mais sensé », puis en entrevue, s'expliquer sur ce qu'est la base, la mobilisation, la défense collective... J'ai pensé: « Le monsieur de la nouvelle association, il avait l'air exigeant. J pense pas que je l'ai impressionné... »

Bruce Gervais, coordonnateur de l'ALOCAT

Le monsieur? Denis Deschamps, président de l'Association des locataires de l'Abitibi-Témiscamingue (ALOCAT), co-fondateur de

trois organismes en Abitibi-Ouest dont le *Centre de Croissance*, un carrefour d'apprentissage, un *success-story*, l'exemple de ce que l'approche collective peut générer chez ceux et celles qui la mettent en marche. M. Deschamps, un militant qui s'implique comme les deux Daniel, comme Bertrand, comme Élise, comme Jacques ou comme Alain qui témoignait à la Commission populaire itinérante du FRAPRU. Une personne qui irait te chercher à l'aéroport de Tombouctou si tu le lui demandais, qui t'offrirait le gîte, le repas ou de l'aide si t'en avais besoin. M. Deschamps? Le monsieur qui ce soir-là espérait trouver un permanent ou une permanente à la hauteur de... la base.

« Just too bad »

En 2013, le taux d'inoccupation des logements du marché locatif frôlait le zéro dans la région 08! Comme dans « Désolé, y'en a plus » et, comme on dit parfois chez nous, « Just too bad »! Dans la réalité, c'était plu-

tôt: « Y'en a encore deux, trois, mais pas pour TOI. Pas pour TOI, madame, qui es toute seule pour élever autant d'enfants (et qui font du bruit), ni pour TOI qui arrives de Pikogan ou de Lac Simon et non plus pour TOI qui travailles même pas, mais qui ramasses quand même son chèque, le 1^{er}, payé avec MES taxes ». En 2013, en Abitibi-Témiscamingue, c'était la huitième année d'une crise du logement jamais vue et, en fait, jamais vraiment regardée en pleine face par tous ceux qui auraient dû.

Déjà au RÉPAT, on dénonçait publiquement des premiers juillet d'enfer pour des centaines de ménages sans toit, on appelait à la volonté politique des éluEs, on remettait le logement social sur la « mappe », on outillait villes et organisations de concertation pour que si grand dommage ne soit pas livré à l'oubli, avec un « Just too bad » pour seul soupir.

Des outils et des experts

En 2009, 2010, 2011, le RÉPAT a réellement été l'incubateur de l'ALOCAT, notamment par sa présence comme groupe membre du FRAPRU. En 2012, ce dernier passait en Abitibi avec sa Commission populaire et soudain, des locataires se mobilisaient, s'informaient. « Ces personnes étaient prêtes à faire la différence, à être en plein centre de l'action, comme à Malartic, devant des géants qui, sans leur acharnement à se défendre, les auraient juste tassées comme des nuisances. Elles étaient prêtes à dire « Wow! Là, tu vas m'écrire ça, s'il-te-plait, pis m'envoyer ça comme à du monde qui ont des droits et qui vont les défendre! », de dire Danik Laporte du RÉPAT.

De cette conviction est née l'ALOCAT, débutant sa vie associative avec panache: assemblées aux quatre coins du territoire, 30, 40 noms par feuille de présences. Et, trois ans plus tard, ça continue! Ça milite, ça lutte, avec presque 200 membres, et Monsieur Deschamps, et Daniel, et Jacques, et Catherine, et Yolande sont toujours là. La Base quoi, immuable, solide. Et moi, témoin privilégié...

TOUJOURS AU FRONT

Publié par le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), un regroupement national pour le droit au logement composé de quelque 160 organismes des différentes régions du Québec, dont une trentaine qui sont au cœur de ses actions et de sa vie démocratique.

Toujours au front est sous la responsabilité d'un comité de rédaction formé de militants, de militantes, de travailleurs et de travailleuses de groupes membres participants du FRAPRU, ainsi que de la permanence de l'organisme.

Ont collaboré à ce numéro: Jean-François Carrier, Philippe Colas, Marie-José Corriveau, Sylvain Duchesne, Bruce Gervais, Émilie E. Joly, Norman Laforce, Marie-Ève Lemire, Céline Magontier et François Saillant.

Pour nous rejoindre:
Téléphone: (514) 522-1010
Courrier électronique: frapru@frapru.qc.ca

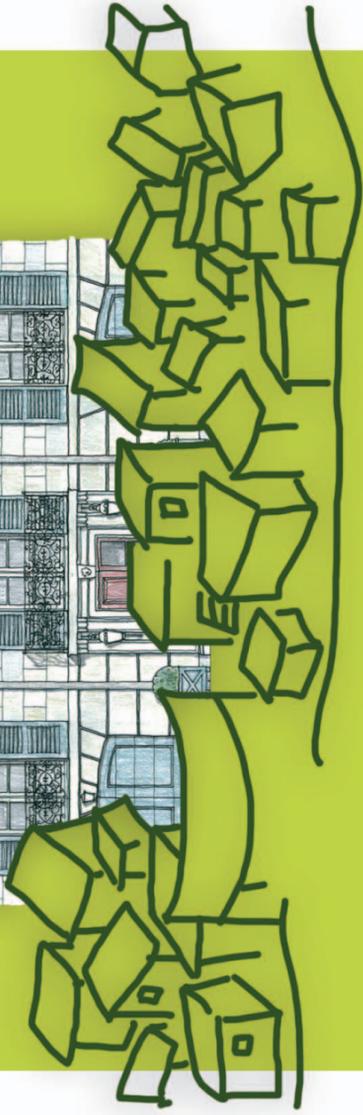
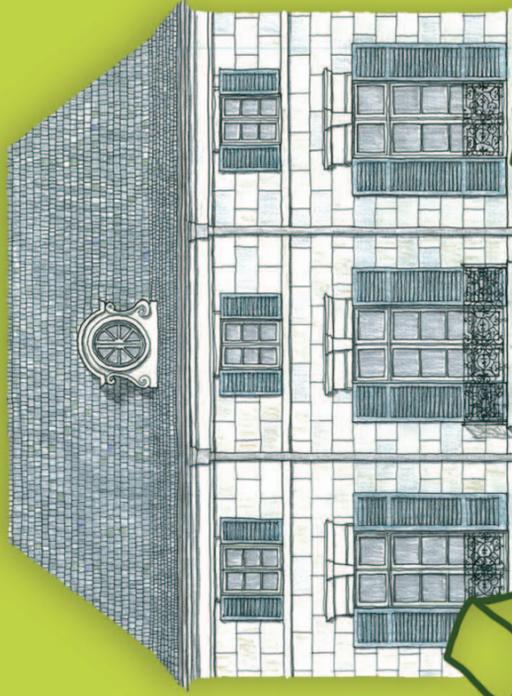
Visitez notre site web:
www.frapru.qc.ca

Suivez-nous
Sur Facebook: www.facebook.com/FRAPRU.logement
Sur Twitter: @FRAPRU



Insérer logo FSC ici

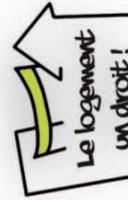
MANIF-ACTION



RASSEMBLEMENT À 13H30 AU PARC KING GEORGE

(AV. MURRAY HILL / AV. WESTMOUNT)
VENDÔME: BUS 124N / GUY-CONCORDIA: BUS 66N

17 MARS 2016



FRAPRU



**Front d'action populaire
en réaménagement urbain**

N° 132 • Mars 2016

Quel avenir pour le logement social ?

Justin Trudeau respectera-t-il ses engagements de la dernière campagne électorale sur le financement de nouveaux logements dits abordables ? Quelle place le logement social y occupera-t-il ? Annoncera-t-il, comme promis, la poursuite des subventions à long terme versées aux logements sociaux existants au fur et à mesure qu'elles se termineront ?

Quant au gouvernement libéral de Philippe Couillard assurera-t-il l'avenir du programme AccèsLogis, le seul qui permette le développement de nouveaux logements sociaux au Québec ? Au contraire, y mettra-t-il fin, comme le craignent plusieurs ?

Chose certaine, les prochains mois seront décisifs pour l'avenir du logement social.



Photo : Alfredo Ramirez